



Québec, le 3 juin 2005

Madame Suzanne Bouchard
Coordonnatrice
Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec G1R 6A6

(par messagerie)

Notre dossier n° : E-30170

Objet : **Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à St-Cyrille-de-Lessard**
Votre lettre du 31 mai 2005

Madame,

En réponse à la demande de la commission du 31 mai dernier relative aux nouveaux débits d'étiage et OER, nous désirons apporter le complément d'information suivant. Dans la préparation de l'étude d'impact, nous avons adressé de façon plus particulière le volet de la prise d'eau brute de l'Islet étant donné la « sensibilité » de cet aspect dans le projet. Dans ce contexte, nous avons produit le tableau 4.17 (pièce PR3.1) de façon à bien faire ressortir l'efficacité des ouvrages proposés à l'égard de cet usage spécifique, bien que ce dernier ne soit pas, comme la commission l'indique, toujours le plus contraignant.

En ce qui a trait à l'ensemble des OER associés aux différents usages, il est pertinent de rappeler que les représentants du MDDEP ont indiqué, lors des audiences, que les limites des paramètres normés (du règlement) à respecter à la sortie de la chaîne de traitement ont été définies comme étant encore plus restrictives que les OER. Les nouveaux OER calculés maintiennent ces paramètres normés comme étant ceux à respecter. Tel qu'alors mentionné, le respect de ces paramètres après

DQ26.1.doc

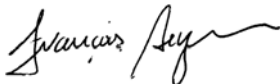
3930, boul. Hamel Ouest, bur.211, Québec G1P 2J2
Tél. : (418) 877-8182 Télécopieur : (418) 877-8846
cenviroconseil@gc.aira.com

BAPE
Attention : Madame Suzanne Bouchard

Dossier n° : E-30170
Le 24 mai 2005

traitement est un indicateur clair de l'efficacité de celui-ci et du respect des OER. Mentionnons qu'il existe actuellement au Québec peu de données disponibles relativement aux caractéristiques de l'effluent de station de traitement de lixiviat en ce qui a trait aux paramètres des OER considérant l'application récente de ce principe. Malgré tout, les données que nous possédons, notamment sur des stations de traitement que nous avons conçu, démontrent l'efficacité de celles-ci en regard avec les paramètres normés. En outre, la conception prévue de la station au site de St-Cyrille inclut des facteurs de sécurité important (33 % en terme de temps de rétention et 25 % en terme de charge contaminante) en comparaison avec les stations similaires qui démontrent déjà leur efficacité. Le seul paramètre normé qui appert problématique au démarrage printanier, est l'azote ammoniacal dont l'enlèvement en eau froide est moins efficace. Toutefois, des données obtenues suite au démarrage printanier de la station de la MRC de la Nouvelle-Beauce en 2005 indiquent que l'enlèvement de ce paramètre est très près des exigences (39 mg/l le 19 mai 2005 vs 25 mg/l résultat journalier et 10 mg/l moyenne mensuelle), et ce rapidement après le démarrage. D'autres données indiquent des concentrations après traitement de 0,25 mg/l (28 mai 2004). En considérant ces résultats, le fait que tout nouveau de lixiviat sera traité par aération 20 jours de plus, que le démarrage printanier aura une période de rodage (acclimatation) et que la station sera conçue avec une capacité accrue, l'ensemble des paramètres normés devrait respecter les exigences. De plus, il est pertinent de noter que les débits du cours d'eau Bras d'Apic au printemps sont d'un ordre de grandeur totalement différent des débits d'étiage servant aux calculs des OER. Cela assure un facteur de sécurité important et la protection des usages du cours d'eau. En dernier lieu mentionnons qu'une période de validation du respect des OER et d'ajustement du fonctionnement de la station (le cas échéant) est prévue dans le projet pour la première année approximativement et que la Régie disposera d'une entente avec des installations de traitement municipales comme élément supplémentaire de sécurité.

En espérant que ces informations additionnelles répondent à vos besoins, veuillez agréer, madame Bouchard, l'expression de nos meilleurs sentiments.



François Bergeron, ing.
Président
FB/jg

BAPE
Attention : Madame Suzanne Bouchard

Dossier n° : E-30170
Le 24 mai 2005

c.c. M. Luc Caron, RIGMRIM
M. Jean Gauthier, BPR